



6. Stratégies sectorielles

6.1. Stratégie urbanisation

L'urbanisation du Coude du Rhône nécessite une **densification rationnelle** et coordonnée sur l'ensemble des zones à bâtir de l'agglomération. Les dents creuses ainsi que les friches situées au cœur du milieu bâti, bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics et souvent situées à proximité des commerces, services et équipements existants se verront densifiées prioritairement. Les plus grandes de ces dents creuses et de ses friches sont considérées en tant que secteurs stratégiques. Il est prévu que ces secteurs accueillent entre un tiers et la moitié de la croissance attendue en matière d'habitants et d'emplois (sous réserve de la mobilisation du secteur de l'ancienne usine d'aluminium) à Martigny. Mais l'effort du développement vers l'intérieur sera également fourni par une densification douce et progressive des zones pavillonnaires. Les projets urbains et les mesures de mobilité (transports publics, modes doux) se développent de manière concertée et coordonnée pour réduire, progressivement, la part modale du trafic individuel motorisé.

Pour répondre à la forte concentration des habitants et emplois du centre de Martigny et éviter une future congestion de la ville-centre, des mesures permettant de renforcer l'axe Fully-Charrat sont développées.

Pour rendre supportable ce développement vers l'intérieur, il est

essentiel **d'insuffler une exigence de qualité** à tous les niveaux dans le développement des projets à l'échelle de l'agglomération, qu'il s'agisse de projets publics, mais également privés. Cela passe par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés par des activités ayant des incidences territoriales (du propriétaire d'une villa au promoteur, du technicien communal au politicien), mais également par l'introduction de mesures parfois contraignantes dans les différents documents-cadres régissant l'aménagement du territoire communal.

Cette volonté de qualité se traduit également au niveau des franges urbaines, à l'interface entre zone à bâtir et zone agricole. Pour limiter les emprises sur la zone agricole, déjà contrainte de toutes parts, la transition se fera du côté de la zone à bâtir. Cela permettra **d'atténuer les conflits entre habitat et agriculture** tout en favorisant une intégration paysagère du bâti dans son environnement direct. Il s'agit là de reconnaître et d'intégrer l'agriculture comme une composante centrale et structurante de l'agglomération du Coude du Rhône.

Ces trois volets de la stratégie urbanisation s'intègrent bien évidemment au Plan Directeur cantonal, et font notamment écho aux fiches A.1 (Zones agricoles), C.1 (Dimensionnement de la zone à bâtir) et C.2 (Qualité des zones à bâtir).

Objectif indicateur MOCA – Classes de desserte habitants/emplois et densité des zones d'habitation

Les objectifs de densification vers l'intérieur auront un impact positif sur deux indicateurs MOCA.

Conformité aux exigences des planifications supérieures PDc (C1, C2, C4, C7 et C8)

- Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains.
- Encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité.
- Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur.
- Viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics.
- Délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature.
- Coordonner l'urbanisation et les transports.

S.U.1 Densifier de manière coordonnée et réfléchi

- a. Densifier les secteurs stratégiques afin d'assurer un développement vers l'intérieur.
- b. Prioriser la densification autour des axes structurants et des interfaces de transport, y compris pour les installations générant du trafic (IGT). S'assurer d'une densification toujours adaptée au contexte dans lequel elle s'opère.
- c. Intégrer la protection contre les nuisances sonores dans le bâti en priorité à proximité des installations bruyantes et des infrastructures de transport dépassant les limites en vigueur.
- d. Densifier de manière douce et raisonnée, au fil des opportunités des zones pavillonnaires.
- e. Intégrer la protection du patrimoine bâti et historique dans le développement urbain.
- f. Définir les secteurs de non-extension de la zone à bâtir, en lien avec des limites et coupures naturelles ou avec des infrastructures existantes.
- g. Intégrer des outils permettant de favoriser le développement vers l'intérieur, notamment ceux prévus dans la législation cantonale (périmètre de développement, plan de quartier, etc.).
- h. Assurer une utilisation rationnelle des surfaces en zones d'activités économiques.

S.U.2 Exiger de hauts standards de qualité à toutes les échelles de développement

- a. Poursuivre le développement d'espaces publics de qualité à l'intérieur du tissu bâti, dans ses franges et sur le maillage de mobilité de loisirs (notamment en s'appuyant sur la troisième correction du Rhône pour ce dernier point) tout en veillant à mettre en exergue les spécificités villageoises ou de quartier. La valorisation des espaces publics passe également par leur mise en réseau à l'échelle de l'agglomération.
- b. Introduire des hauts standards pour les nouvelles constructions en matière de consommation d'énergie.
- c. Introduire une exigence d'intégration des nouveaux tissus urbains au contexte bâti existant (et notamment aux tissus historiques).
- d. Intégrer efficacement les notions de nature en ville permettant de réduire les îlots de chaleur, d'augmenter la capacité d'infiltration des eaux superficielles (réduction des surfaces imperméables), de favoriser la biodiversité ou encore d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants en veillant à recon-

necter cette végétalisation aux structures paysagères de plaine (affluents et canaux, rideau-abris, etc.).

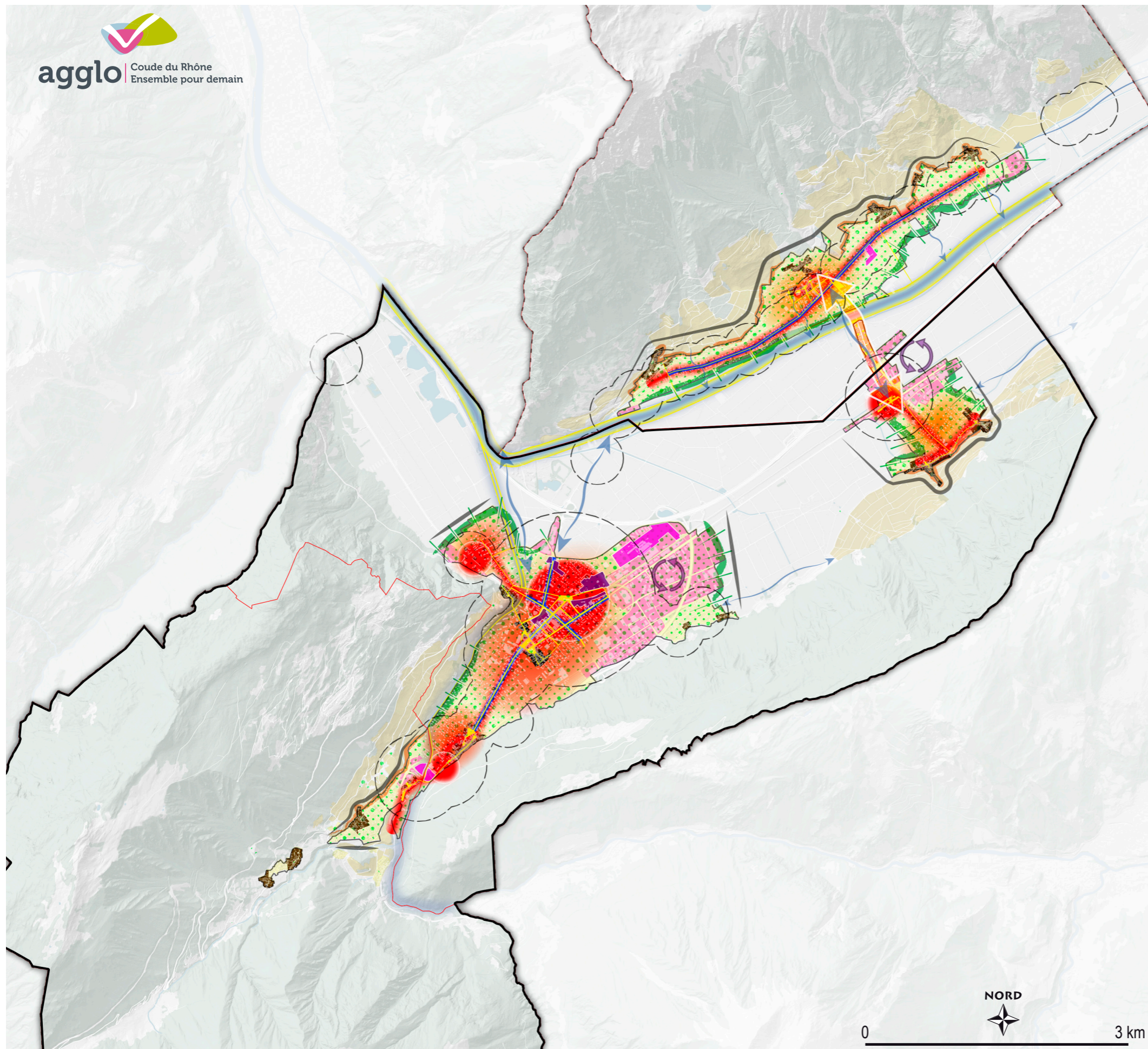
- e. Orienter les acteurs vers une qualité globale des constructions et de leurs aménagements extérieurs, dans tous les types de zones.

S.U.3 Favoriser les coordinations supracommunales notamment dans le renforcement de l'axe Charrat-Fully

- a. Considérer l'axe Charrat-Fully comme le lien entre les pôles de développement secondaires que forment ces villages. La zone reliant les villages accueille différentes infrastructures pour l'ensemble des habitants et l'accessibilité y est renforcée (quantitativement et qualitativement).
- b. Gérer de manière coordonnée les zones d'activités économiques et les besoins en infrastructures sur le principe de la bonne entreprise au bon endroit, en cherchant des synergies dans le domaine de l'énergie (valorisation des rejets de chaleur).
- c. Limiter les extensions de la zone à bâtir réduite au strict nécessaire et les coordonner à l'échelle régionale (PDi).

S.U.4 Traitement ciblé des franges urbaines

- a. Gérer les franges urbaines en fonction du contexte agricole environnant, en introduisant des exigences d'intégration (perméabilités visuelle, paysagère, biologique notamment).
- b. Renforcer les limites à l'urbanisation par le traitement qualitatif de la transition entre zone à bâtir et zone agricole / viticole.
- c. Reconnecter le tissu urbain avec les maillages verts et bleus.
- d. Traiter et améliorer qualitativement les franges bâties en contact avec le Rhône.



Stratégie URBANISATION

S.U.1 Densifier de manière coordonnée, réfléchie et équilibrée

- Secteur stratégique de densification principal / secondaire
- Densification des axes forts et autour des interfaces de transports
- Périmètre de densification centrale / périphérique
- Densification douce des zones pavillonnaires
- Protection du patrimoine bâti

S.U.2 Exiger de hauts standards de qualité à toutes les échelles de développement

- Poursuivre le développement d'espaces publics de qualité et les mettre en réseau
- Intégrer la nature en ville en veillant à la reconnecter aux structures paysagères de plaine
- Instaurer une dynamique de qualité au sein des zones d'activités
- Introduire des hauts standards en matière de protection contre le bruit sur les axes fréquentés

S.U.3 Favoriser les coordinations supracommunales avec le renforcement de l'axe Charrat-Fully

- Axe Charrat-Fully comme lien entre les pôles secondaires
- Gestion coordonnée des zones d'activités de rayonnement cantonal et régional

S.U.4 Traitement ciblé des franges urbaines

- Gestion des franges urbaines en fonction du contexte agricole, du Rhône et de ses affluents
- Zones viticoles
- Gestion des franges urbaines en fonction du contexte viticole
- Connexion du tissu bâti aux maillages verts et bleus
- Renforcer les limites à l'urbanisation par le traitement qualitatif de la transition entre zone à bâtir et zone agricole / viticole

- Périmètre VACo
- Périmètre fonctionnel
- Limite communale

Infographie Citec / nomad 2021
V5, 23.06.2021

Figure 107 – Stratégie urbanisation